

Code de l'unité de formation : (3) 757331 U 31 E 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de multimédia.	CT	S	48
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

AVIS FAVORABLE

LE 02.10.97

[Signature]
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

13 OCT. 1997

Date :

Signature :

[Signature]
ESP. COORD

- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANNEXE 1

25 -09- 1997

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

- Informatique : initiation au système auteur -

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de créer une application multimedia à partir d'un système auteur,
- d'installer et de diffuser une application.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

- Informatique : initiation au système auteur -

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable

- de réaliser ou de transformer une image fixe au format approprié pour un programme de dessin ou de multimedia ou pour une page Web.
- de créer, de récupérer et de transformer des sons pour un programme de multimedia ou pour un document Web,
- de réaliser les retouches nécessaire sur un fichier son.

Titres pouvant en tenir lieu :

L'ensemble des attestation de réussite de l'unité de formation

Informatique : initiation à la création et à la transformation d'images animées et de films
75 73 11 U 31 E 1

et

Informatique : initiation à la création de fichiers sons
75 73 20 U 31 E 1.

25 -09- 1997

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

- Informatique : initiation au système auteur -

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations des logiciels utilisés.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

- Informatique : initiation au système auteur -

Devant développer une application multimedia,
face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- d'analyser les besoins;
- d'analyser le profil de l'audience ;
- de préciser les objectifs;
- de définir la structure de l'application (table des matières);
- de définir le story board (schéma des scènes et points de décision)
- de réaliser les objets multimédia nécessaires à l'application;
- de réaliser une présentation cohérente et attrayante des contenus (polices, couleurs, boutons de navigation,...);
- de réaliser des interactions liées aux objets;
- de réaliser les tests;
- d'installer et de diffuser l'application, notamment en proposant un document d'accompagnement.

25 -09- 1997

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

- Informatique : initiation au système auteur -

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable
de réaliser une application multimedia à l'aide d'un système auteur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la qualité des étapes préparatoires (analyse des besoins, précision des objectifs, story board)
- de la qualité et de la lisibilité de la séquence sur le support,
- de la cohérence de l'ensemble,
- de la qualité des interactions,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation de son projet.

25 -09- 1997

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

- Informatique : initiation au système auteur -

Le chargé de cours sera un enseignant.